

République Française  
 Département MARNE  
**Communauté de Communes Sézanne – Sud-Ouest Marnais**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/04/2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
89	61	67

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture d'Epemay  
 Le : 23/04/2019  
 Et  
 Publication ou notification du : 23/04/2019

L'an 2019, le 15 Avril à 19:00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sézanne – Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle du Prétoire de Sézanne, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur AMON Gérard, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 09/04/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes, le 09/04/2019

**Présents** : M. AMON Gérard, Président, M. AGRAPART Jean, M. ANCELIN Pierre, M. AUTREAU Denis, M. AUTREAU James, M. BACHELIER Pascal, Mme BASSELIER Marie-France, M. BASSON Alain, Mme BERTHIER Danielle, M. BIDAULT Pascal, M. BIROST Moïse, M. BONNIVARD Dominique, M. CACCIA Jean-Paul, M. CASSIER Jean-Pierre, M. CURFS François, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DORBAIS Michel, M. DUBOIS Daniel, Mme DUPONT Marie-Claude, M. DUPONT Thierry, Mme GEERAERTS Marie-France, M. GERLOT Jean-François, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GOUILLY Guy, M. GUICHARD Maurice, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LAMBLIN Denise, M. LAURENT Cyril, M. LE CORRE Jean-Pierre, M. LEBEGUE Philippe, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEMAIRE Camille, M. LEMAIRE Patrice, M. LIEGEOIS Michel, Mme MAYEUX Valérie, M. MEDRANO Jean-Claude, M. NOBLET William, Mme NOEL Line, M. ORCIN Frédéric, M. PARIS Emile, M. PIERRAT Patrick, M. PODOLEC Pascal, M. QUEUDRET Bernard, M. QUINCHE Jean-François, M. ROLLET Guillaume, Mme ROUSSEAU Jocelyne, M. ROYER Alain, M. SAUVAT Jean-Pierre, M. SCHIESSER Paul, M. SEGUIN Jean-Baptiste, M. THUILLIER Jean-François, M. TONIUTTI Yves, Mme TOUCHAIS YANCA Jacqueline, M. TROMPEAUX Joël, M. VALENTIN Patrice, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre, Mme WELTER Karine

**Suppléants** : M. AUTREAU Denis (de Mme LASSEAUX Annick), M. ROLLET Guillaume (de M. COLLIGNON Jean-Michel), M. SCHIESSER Paul (de M. BENOIST Jean-Louis), M. TROMPEAUX Joël (de M. MAURY Noël)

**Excusés ayant donné procuration** : M. BATONNET Jean-Luc à M. VALENTIN Patrice, M. CADET Jean-Pierre à Mme WELTER Karine, M. FERRAND Thierry à M. LAURENT Cyril, M. LEROY Jean-Louis à M. LIEGEOIS Michel, M. RAMBAUD Jacques-Henri à Mme MAYEUX Valérie, M. VANRYSEL Jean-Marie à M. BIROST Moïse

**Excusés** : Mme BEDEL Alexandra, Mme CARTON Dany, Mme COULON Annie, M. ESPINASSE Frédéric, M. HATAT Jean-Luc, Mme LASSEAUX Annick, M. MAURY Noël, M. MOREAU Hervé, M. VINOT Jean-Paul

**Absents** : M. BAUDRILLARD James, M. BENOIST Jean-Louis, Mme BRUN-LEVERT Marie, M. CHAMPION Bernard, M. CHARPENTIER Etienne, M. COLLIGNON Jean-Michel, Mme DESROCHES Anne-Marie, Mme DOUCET Carole, M. DOUINE Michel, Mme LECOUTURIER Marité, Mme LEPONT Catherine, M. PELIGRI Michel, M. PERRIN François, M. PETIT Christophe, M. POUZIER Claude, M. RIBEIRO Antonio, Mme ROUSSEAU Sandrine

A été nommée secrétaire : Mme ROUSSEAU Jocelyne

**D2019-0035 – Eau potable - Tarif des abonnés pour les communes de l'ex Syndicat d'eau potable de la Brie Champenoise**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que, par délibération du Conseil du 28 janvier 2019 (2019-0006), la CCSSOM a fixé les tarifs de l'eau potable (parts fixes potable communautaires) pour toutes les communes membres.

S'agissant des communes appartenant à l'ex Syndicat d'eau potable de la brie Champenoise, il précise qu'une modification est à apporter.

En effet, le contrat de délégation de service public s'est achevé en novembre 2018 sur ce territoire. Les parts fixe et variable du délégataire n'existent donc plus depuis cette date. Dès-lors, il appartient à la CCSSOM d'assurer la production et la distribution d'eau potable.

Pour se rémunérer de ces nouvelles prestations, la CCSSOM a décidé de modifier les parts variables et fixe de la collectivité en intégrant les parts autrefois perçues par le délégataire. Ainsi, il n'y a aucune incidence financière pour les abonnés de ces communes (Villeneuve la Lionne, Joiselle, Réveillon et Neuvy).

M. le Président rappelle les tarifs avant la fin du contrat DSP (03/11/2018) :

- Abonnement délégataire : 42.68 € HT / an
- Abonnement collectivité : 15.00 € HT / an
- Part variable du délégataire de 0 m<sup>3</sup> à 50 m<sup>3</sup> : 0.855 € HT / m<sup>3</sup>
- Part variable du délégataire de 50 m<sup>3</sup> à 999 999 m<sup>3</sup> : 0.689 € HT / m<sup>3</sup>
- Part variable collectivité : 0.67 € HT / m<sup>3</sup>

Soit un coût de 1,91 € HT / m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (y compris abonnement – hors redevances et taxes).

**Et propose les nouveaux tarifs à compter du 15 avril 2019 :**

- **Abonnement CCSSOM : 57.68 € HT / an**
- **Part variable de la CCSSOM : 1.43€ HT / m<sup>3</sup>**

**Soit un coût de 1,91 € HT / m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (y compris abonnement – hors redevances et taxes).**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les tarifs de l'eau potable précités, pour les abonnés des communes de Villeneuve la Lionne, Joiselle, Réveillon et Neuvy, et ce, à compter du 15 avril 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En Communauté de Communes, le 23/04/2019  
Le Président,

le Président



Gérard Amon